

—MGR FERRATA, ancien auditeur de la Nonciature de Paris, a été nommé Nonce à Bruxelles.

—Le grand événement de l'année 1884 en Orient a été la mesure prise par le Saint-Siège prescrivant que, en Palestine comme en Syrie, les Grecs schismatiques qui se convertiront au catholicisme garderont désormais l'usage du rit grec ; que ceux qui se sont convertis depuis les trente dernières années et qui ont embrassé le rit latin devront reprendre le rit grec. Les uns et les autres sont confiés à la juridiction du patriarche grec catholique,

“ Ces décisions ont comblé de joie les catholiques de Syrie et de Palestine, et ont produit sur les schismatiques la plus heureuse impression. Le mouvement de retour à l'unité s'est déjà accentué notamment. ”

DÉCRET

Nicolaus Josephus Dabert, episcopus Petrocoricensis in Galliâ humiliter postulavit :

Utrum toties in die Iuciferi valeant indulgentiæ exercitio Viæ Crucis adnexæ quoties illud iteratur ?

Sacra Congregatio Indulgentiis Sacrisque Reliquiis præposita respondit : Ex documentis non constat Indulgentias, pro pio exercitio Viæ Crucis concessas, toties Iuciferi quoties præfatum pium exercitium iteratur.

Ex Secretaria ejusdem Sæ Congreg. die septembris 1883. Loc. † Sigilli. A. Card. Bilio. Franciscus Della Volpe Secretarius.

(Analecta juris Pontificii. Février 1885.)

CHRONIQUE DIOCESAINE ET PROVINCIALE

Par décision de Sa Grandeur Mgr de Montréal, M. E. L. Pineault, a été nommé desservant de la paroisse de Sainte-Madeleine de Rigaud.

La *Minerve* du 21 publie la dépêche suivante, qui lui est adressée, dit-elle, par une personne parfaitement renseignée à ce sujet :

“ Winnipeg, 20 avril 1885.

“ La nouvelle du massacre au lac des Grenouilles est officiellement démentie. Les Pères Fafard et Marchand n'ont pas été assassinés, comme on l'avait annoncé. ”

Cette dépêche causera une grande satisfaction à tous nos lecteurs qui avaient été douloureusement impressionnés à la nouvelle du martyre des Révérends Pères.